



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ ITW RELEASE AGENT

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit ITW RELEASE AGENT

Numéro du produit Y0064

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Agent de libération.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Flam. Aerosol 1 - H222 Press. Gas, Compressed - H280

Dangers pour la santé Eye Irrit. 2A - H319

Dangers environnementaux Non Classifié

Éléments d'étiquetage

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

ITW RELEASE AGENT

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte ou si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

ACÉTONE	10-30%
Numéro CAS: 67-64-1	
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H336	
PROPANE-2-OL	5-10%
Numéro CAS: 67-63-0	
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H336	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Orale	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation
Inhalation	En cas d'inhalation de brouillard, procéder comme suit. Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Consulter un médecin si les malaises persistent.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé.
Contact oculaire	Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé.

ITW RELEASE AGENT

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

Inhalation Peut causer une irritation du système respiratoire. Toux, oppression, sensation de pression thoracique. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Contact cutané Peut provoquer une irritation.

Contact oculaire Irritation grave, sensation de brûlure, larmolement et vision floue.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Aucune recommandation spécifique. En cas de doute, consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone ou de la poudre sèche. Les récipients proches de l'incendie doivent être déplacés ou refroidis à l'eau.

Agents extincteurs inappropriés Eau.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques Aérosol extrêmement inflammable. Risque d'explosion si chauffé ou si exposé aux flammes ou étincelles. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les contenants d'aérosol qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse à partir du lieu d'incendie.

Produits de combustion dangereux Gaz ou vapeurs toxiques. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permis à proximité du déversement. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Fournir un système adéquat de ventilation.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ni les cours d'eau ou dans la terre. Les fuites ou déversements incontrôlés dans les cours d'eau doivent être immédiatement déclarés au Ministère de l'Environnement ou à tout autre organisme de réglementation désigné.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou un autre absorbant inerte. Recueillir et placer dans des récipients convenables à l'élimination et sceller en toute sécurité. Les récipients contenant le produit déversé doivent être étiquetés correctement en indiquant les contenus appropriés et les pictogrammes de danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permis à proximité du déversement.

ITW RELEASE AGENT

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Fournir un système adéquat de ventilation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter d'inhaler les vapeurs et brouillards. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prévenir toute électricité statique et formation d'étincelles. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Ne pas perforez ni brûler, même après usage. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10).

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Commentaires sur l'ingrédient WEL = Workplace Exposure Limits

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation générale et une ventilation par aspiration à la source qui sont convenables. Respecter toute limite d'exposition professionnelle applicable au produit ou aux ingrédients.

Protection des yeux/du visage

Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. À moins que l'évaluation rapporte la nécessité d'une plus grande protection, il faudra porter les équipements de protection suivants: Lunettes de protection bien ajustées. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

Protection des mains

Porter des gants de protection fabriqués à partir du matériel suivant: Caoutchouc ou plastique. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de protection d'au moins 8 heures.

Autre protection de la peau et du corps

Porter une combinaison de protection chimique.

Mesures d'hygiène

Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Avant de quitter les lieux de travail, laver les mains et toute autre partie contaminée du corps avec du savon et de l'eau.

ITW RELEASE AGENT

Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation inadéquate, il faut porter des équipements de protection respiratoires appropriés. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition, le danger que comporte le produit, ainsi que des limites d'utilisation sécuritaires du respirateur sélectionné. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Porter une protection respiratoire bien ajustée avec la cartouche suivante: Filtre anti-gaz, type A2. Les appareils de protection respiratoire avec demi -masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Aérosol.
Couleur	Blanche.
Odeur	Douceâtre. Éther.
Point de fusion	<-130°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-25°C @
Point d'éclair	-100°C
Taux d'évaporation	Fast
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité	Limites inférieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 1.8 Limites supérieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 9.4
Tension de vapeur	>210 @ °C
Densité de vapeur	1.91
Densité relative	<1 @ 20 °C°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	>200°C
Viscosité	Non- viscous @ °C
Autres renseignements	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Acides. Agents comburants forts. Agents réducteurs forts.
Stabilité chimique	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé.
Risques de réactions dangereuses	Pas disponible.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'ignition. Éviter la chaleur excessive sur des périodes prolongées.

ITW RELEASE AGENT

Matières incompatibles	Agents comburants forts. Agents réducteurs forts. Éviter tout contact avec les acides. Bases - inorganiques. Bases - organiques.
Produits de décomposition dangereux	Un feu ou une haute température créé : Gaz nitreux (NOx). Oxydes des substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Vapeurs/gaz/fumées de : Ammoniac ou amines. Fumées/vapeurs/gaz toxiques de : Fluorure d'hydrogène (HF).

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Inhalation	Nocif par inhalation. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Contact oculaire	Irritation grave, sensation de brûlure, larmolement et vision floue.
Risques aigus et chroniques pour la santé	Le contact répété et prolongé sur une longue période avec des solvants peut provoquer des problèmes permanents de santé. L'exposition prolongée ou répétée aux vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer les effets néfastes suivants: Nausée, vomissement. Mal de tête.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Avoid release to the environment.
Toxicité	Pas considéré toxique pour le poisson.
<u>Persistance et dégradation</u>	
Persistance et dégradation	Le produit est modérément biodégradable.
<u>Potentiel de bioaccumulation</u>	
Potentiel de bioaccumulation	Le produit n'est pas bioaccumulable.
<u>Mobilité dans le sol</u>	
Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau. Ce produit contient des substances volatiles qui peuvent se répandre dans l'atmosphère.
<u>Autres effets nocifs</u>	
Autres effets néfastes	Pas disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux	La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit.
Méthodes d'élimination	Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.
Catégorie de déchets	16 05 05

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

Numéro ONU (TMD)	1950
Numéro ONU (IMDG)	1950
Numéro ONU (ICAO)	1950

ITW RELEASE AGENT

Numéro ONU (DOT) 1950

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (TMD) AEROSOLS

Désignation officielle de transport (IMDG) AEROSOLS

Désignation officielle de transport (ICAO) AEROSOLS

Désignation officielle de transport (DOT) AEROSOLS

Classe (s) de danger relatives au transport

Classe du TMD 2.1

Étiquette du TMD 2.1

Classe de l'IMDG 2.1

Classe/division de l'ICAO 2.1

Étiquettes de transport



Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (International) Ne s'applique pas.

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-D, S-U

15. Informations sur la réglementation

16. Autres informations

Commentaires concernant la révision Formulation révisée. Note: les lignes entre les marges indiquent des changements importants depuis la révision précédente.

Date de la révision 2018-04-26

Révision 11

Date d'entrée en vigueur 2017-05-08

Mentions de danger intégrales H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeur très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

ITW RELEASE AGENT

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétendement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.